

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 mars 2021

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

En date du 16 mars 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Les conditions pour la tenue de la séance de ce soir sont en tout point identiques à celles de février dernier. Comme alors, cette séance n'est toujours pas ouverte au public.

Le président remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson qui renforce une fois encore le dispositif ce soir.

La séance du Conseil communal du 18 février 2021 a été retrasmise par visioconférence pour les Conseiller(ère)s absent(e)s. Cette première dans l'histoire du Conseil de Gland a donné des résultats très satisfaisants. 11 connexions uniques ont été enregistrées sur la transmission en streaming. Par ailleurs, le Bureau a reçu plusieurs retours positifs de Conseiller(ère)s qui n'avaient pu assister en présentiel à dite séance, si ce n'est la mention de quelques perturbations passagères au niveau du son. Selon le technicien, ces dérangements étaient imputables au nombre élevé de connexions simultanées sur le Wi-Fi de la salle – plus de 80 à certains moments ! Ce test a incité le Bureau à reconduire l'expérience ce soir. Comme la dernière fois, il s'agit d'un plan fixe, dirigé vers le Bureau et la Municipalité. Les interventions des Conseiller(ère)s seront entendues via le micro mais il n'y aura pas de mouvement de caméra vers eux(elles) pendant leurs allocutions.

Afin de permettre une retransmission sonore de qualité et d'éviter les perturbations du son rencontrées en février, le président prie les personnes qui n'ont pas un usage indispensable de leurs appareils électroniques – ordinateur, tablette ou smartphone – de bien vouloir les déconnecter le temps du Conseil et les remercie d'avance de leur compréhension. Ce soir, la connexion a été ouverte plus largement en faisant publier le lien du streaming pour la séance sur le site Internet de la Commune et les réseaux sociaux.

L'organisation de la séance de ce soir est identique à celle de la séance du 18 février 2021. Le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisé(e)s à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres de la presse sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

Le Bureau est en train d'étudier différentes solutions de vote électronique pour le Conseil communal. Dans le cadre d'un test grandeur nature, un tel système sera implémenté lors de la prochaine séance du 6 mai 2021. Les Conseiller(ère)s seront bien entendu tenu(e)s informé(e)s au préalable du déroulement de ce test auquel il(elle)s seront amené(e)s à participer lors de leurs votes.

# 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusés (Mmes Thérèse Betchov Heidrich, Fabienne Bill, Béatrice Saxer Brown et Léonie Wahlen, MM. Cédric Amaudruz, Patrick Beney, David Biemmi, José Caiano, Charanjit Dhanjal, Yves Froidevaux, Christian Gander, Guillaume Labouchère, Victor Mendes Boavista, Dario Sicuranza et Patrick Wegmann).

1 absente (Mme Claudine Deprez).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Mme la Municipale Christine Girod arrivera plus tard en raison d'une séance.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

- M. Olivier Moulin : a une petite remarque à faire concernant le procès-verbal de la dernière séance, auquel il manque une page. En effet, cela saute de la page n° 18 à la page n° 20. Et visiblement ce n'est pas un problème de numérotation puisqu'il manque du contenu.
- Le président relève que le Bureau fera suivre le procès-verbal complété de la page n° 19. Mais apparemment cette page apparaît dans la version papier d'autres Conseiller(ère)s. Il y a dès lors vraisemblablement eu un problème à l'impression.
- M. Jean-Luc Nicolet : pense qu'il manque effectivement la page n° 19 pour certain(e)s Conseiller(ère)s. Il est toutefois très facile d'aller sur le site Internet de la Commune, comme il l'a fait, d'imprimer la page n° 19 et de l'insérer dans le document plutôt que d'envoyer à tout le monde le procès-verbal.
- En date du 24 février 2021, M. Victor Braune, 1<sup>er</sup> membre de la Commission technique chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026, a requis le report du rapport. Celui-ci a été accepté par le Bureau et cet objet sera dès lors traité lors de la séance du 6 mai 2021.
- En date du 1<sup>er</sup> mars 2021, la Municipalité a requis un délai complémentaire pour la réponse à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes du plan de quartier « La Combaz ». Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité à l'interpellation précitée est attendue pour la séance du Conseil communal du 6 mai 2021.
- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
  - Postulat de M. Rasul Mawjee, pour le groupe PLR, intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord ».Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
  - Interpellation de Mme Angelita Galvez, au nom de la Plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? ».Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 février 2021.
  3. Communications du Bureau.
  4. Communications de la Municipalité.
  5. Communications des représentant(e)s des entités intercommunales.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 87** relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO).
7. **Préavis municipal n° 92** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.
8. **Préavis municipal n° 93** relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG).
9. **Préavis municipal n° 94** relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

### **Préavis – Première lecture**

10. **Préavis municipal n° 89** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale.

### **Autres objets**

11. Postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord ».
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland ».
13. Interpellation de Mme Angelita Galvez, au nom de la Plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? ».

### **Divers**

14. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
  - M. Patrick Messmer : déclare qu'au vu de l'actualité du postulat de M. Rasul Mawjee et des similitudes avec le préavis qui est présenté ce soir, il propose que le postulat précité soit avancé dans l'ordre du jour et de l'insérer entre les points n° 6 et 7.

### ***Décision***

*À une large majorité, 5 avis contraires, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la modification de l'ordre du jour telle que proposée, soit de déplacer le postulat de M. Rasul Mawjee, initialement prévu au point n° 11, au point n° 7, les objets suivants étant automatiquement décalés d'un numéro.*

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et le président redonne lecture de l'ordre du jour modifié tel que décidé ci-dessus.

### ***Décision***

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 février 2021**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 février 2021.*

### 3. Communications du Bureau

- Les communications du Bureau, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président ajoute un point qui a été omis dans le document transmis aux Conseiller(ère)s. En effet, en date du 18 février 2021, M. Laurent Sumi a adressé un courrier au président relatif aux réaménagements du Vieux-Bourg et la prise en compte des piétons et riverains à la rue du Borgeaud-Est. Le Bureau a accusé réception de ce courrier, dont une copie sera transmise à la Commission technique qui sera chargée d'étudier le futur préavis que la Municipalité présentera en temps voulu.

### 4. Communications de la Municipalité

- Les communications de la Municipalité, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- M. Gilles Davoine : informe les Conseiller(ère)s que la Municipalité s'est réunie ce matin avec la fiduciaire chargée des comptes de la Commune et a une nouvelle toute fraîche à communiquer, laquelle a quand-même une incidence sur la réponse municipale à l'interpellation de M. Victor Braune et permet de la compléter. Il va donc donner aux Conseiller(ère)s des bonnes nouvelles s'agissant des comptes 2020, puisque cela peut aussi influencer les Conseiller(ère)s par rapport à une situation financière qui serait bonne ou mauvaise lorsqu'il s'agit de dépenser des sous. En l'occurrence, même s'ils n'ont pas encore été validés par la Municipalité, ces comptes – qui sont bouclés – présentent un excédent de revenus sur les charges – donc un bénéfice – d'environ CHF 1 Mio et une marge d'autofinancement – donc ce qui permet à la Commune de financer ses investissements sans avoir à recourir à un emprunt, qui reste toutefois pas cher mais qu'il est quand-même préférable de ne pas avoir – d'environ CHF 9 Mios pour 2020. Voilà pour les comptes. On constate donc que malgré l'année 2020 et malgré la pandémie, la Commune a été peu affectée, en tout cas en 2020, par cette situation. Les comptes sont excellents, avec une grosse marge d'autofinancement et un excédent de revenus sur les charges de, certes, seulement CHF 1 Mio positif contre un budget qui prévoyait plus de CHF 3,5 Mios en négatif.

### 5. Communications des représentant(e)s des entités intercommunales

- Les représentant(e)s des entités intercommunales ont été invité(e)s à transmettre leurs communications éventuelles au Bureau.
- Les Communications des délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- Mme Véronique Villaine : a juste une question par rapport au vote électronique. Le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a récemment voté un préavis quant à l'acquisition d'un matériel de vote électronique, lequel a pu être testé 3 ou 4 fois et qui s'est révélé très performant. Quand elle entend que les Conseiller(ère)s vont tester d'autres solutions, elle se pose la question par rapport au matériel retenu. Le Bureau a-t-il pris langue avec le Conseil intercommunal de la Région de Nyon, ou a-t-il fait cela de son propre chef ? Elle trouverait dommage qu'il n'y ait pas une petite synergie à ce niveau-là. Honnêtement, le matériel qui a été testé à Nyon était très simple et très pratique pour les Conseiller(ère)s, mais elle n'a pas forcément vu le côté administratif. Elle trouverait donc dommage que chaque commune développe quelque chose de son côté.
- Le président répond que la synergie est plus qu'existante puisque c'est justement ce système de vote que les Conseiller(ère)s vont tester le 6 mai 2021. Un autre système est également en cours d'évaluation, lequel sera proposé aux Conseiller(ère)s. Le Bureau essaiera de présenter un projet pour le mois de mai ou pour la dernière séance du Conseil de la législature, où il(elle)s auront tous les détails concernant ces solutions.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

### 6. Préavis municipal n° 87 relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)

- M. Rupert Schildböck, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, souhaite tout d'abord informer les Conseiller(ère)s que depuis la rédaction du rapport, le Conseil communal de Genolier a accepté, le 18 mars dernier, le projet dont il est question ici, comme l'avait déjà fait avant lui le Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 87 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO), soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 670'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 311'000.-.*

### 7. Postulat de M. Rasul Mawjee, pour le groupe PLR, intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord »

- Le président passe la parole à M. Rasul Mawjee pour le développement de son postulat. Ce dernier souhaite juste apporter une correction au document, laquelle lui a été rapportée. Il y a en réalité 8 courts de tennis extérieurs et 5 courts couverts, selon ce qui est marqué sur le site Internet du Tennis Club et confirmé par des Conseiller(ère)s ici présent(e)s, contrairement à ce qui est indiqué sur le site Internet de la Commune où il est mentionné 8 courts extérieurs et 3 courts couverts. Il pense donc que le site de la Commune devrait être ajusté. Il remercie les Conseiller(ère)s de donner leur soutien à son postulat.
- Le président rappelle qu'un postulat peut être renvoyé à l'examen d'une Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : trouve effectivement ce postulat assez intéressant, et il y a 2 points qui vont déjà être pris en considération. Ce que les Conseiller(ère)s ne savent pas encore, c'est que lors de la prochaine séance du Conseil communal un préavis n° 95 sur un Plan directeur des mobilités et du stationnement sera présenté, dans lequel la Municipalité va bien sûr pouvoir étudier ou essayer d'intégrer ce qui va pouvoir se faire en tant que mobilité au niveau du centre sportif. Et puis les Conseiller(ère)s votent aujourd'hui aussi sur un préavis sur une étude du TUG, et il pense que Mme la Municipale Jeannette Weber pourrait aussi prendre cela en considération et essayer d'intégrer, dans dit préavis, les différentes solutions possibles par rapport à la desserte du centre sportif En Bord.

- Mme Véronique Villaine : relève que si elle approuve totalement le fond du postulat de M. Rasul Mawjee, elle aurait presque envie de demander de surseoir à ce postulat en attendant peut-être les conclusions du préavis sur le TUG et le préavis que va proposer M. le Municipal Michael Rohrer. Elle lui met donc là la pression; s'il ne répond pas rapidement aux Conseiller(ère)s, il va avoir à faire à eux(elles). Et si rien ne se passe d'ici deux séances du Conseil, elle propose à M. Rasul Mawjee de redéposer son postulat. Elle a un peu peur que l'on provoque des Commissions pour un postulat alors que des réponses vont être apportées par d'autres préavis. C'est son avis personnel. Elle cautionne totalement le fond de ce que M. Rasul Mawjee demande, son groupe avait la même intervention à faire et il l'a un peu pris de court. Donc voilà, c'est plus une question d'organisation et d'éviter de faire 3 ou 4 fois la même réponse à un même sujet.
- M. Rasul Mawjee : entend bien Mme Véronique Villaine et M. le Municipal Michael Rohrer, et qu'une partie du postulat va être traitée. Cependant, ce dernier est beaucoup plus large que ces deux seuls préavis. Il propose donc de le maintenir et de le déposer. Naturellement, la Municipalité pourra utiliser ces deux préavis et la réponse pourra contenir ce qui a été traité dans les préavis qui vont suivre. Le fait de faire référence aux travaux déjà entrepris soulagera la réponse de la Municipalité à son postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **8. Préavis municipal n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord**

- M. Evan Lock, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
  - La Commission souhaite qu'une station de lavage des vélos soit installée près du départ de la piste de cyclo-cross.
  - La Commission souhaite que la Municipalité se penche rapidement sur le problème des accès au centre sportif.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Samuel Freuler, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
  - La COFIN souhaite que les amortissements liés au changement des luminaires se fassent par le biais du fonds d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, elle demande à la Municipalité de pratiquer des tarifs différenciés lorsque cela est possible entre les habitants de Gland et les visiteurs.

Enfin, elle trouverait opportun de mettre par écrit une convention de gestion du padel tennis avec le Tennis Club de Gland (TCG) afin d'assurer un accès au plus grand nombre à ces installations.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- M. Nicolas Aeschman : relève que dans les différents documents qui ont été distribués, il n'est pas fait allusion à l'accès aux infrastructures pour les personnes à mobilité réduite. Qu'en est-il ?

- M. Gilles Davoine : répond que rien n'a changé au centre sportif. Il relève que la plupart des activités qui sont proposées ou qui sont là en plus ne sont pas forcément atteignables pour les personnes à mobilité réduite. Par contre, effectivement, comme toujours pour des éléments de street workout ou autres, des cheminements devront être prévus et cela – comme l'ensemble du centre sportif à l'heure actuelle – respecte évidemment la nécessité d'avoir un accès pour les personnes à mobilité réduite. Et s'il ne fait erreur, de toute façon, si ce n'était pas le cas dans le cadre du permis de construire, la Municipalité se ferait « allumer » notamment par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH), laquelle est toujours très attentive à ce genre de choses. Donc de toute façon cela devra être réalisé comme cela.
- Mme Angelita Galvez : constate qu'à la page n° 5 du rapport de la Commission technique, au point n° 11, on parle d'une malfaçon. Les Conseiller(ère)s pourraient-il(elle)s avoir des éclaircissements concernant cette supposée malfaçon et comment cela se fait-il qu'elle n'ait pas été constatée avant que le délai de garantie ne soit échu ?
- M. Gilles Davoine : explique que ce qui s'est passé, c'est que, dans un premier temps, il n'y a pas eu de problématique liée à l'éclairage dans le délai de garantie qui est effectivement assez court. Pour être tout à fait transparent, comme il en a déjà discuté avec une Commission, il est vrai que s'agissant de ce terrain D, soit l'avant-dernier terrain synthétique qui a été construit, la réalisation a été confiée à la société Realsport SA, qui est toujours très efficace au niveau de la réalisation des infrastructures sportives de la Commune lorsque c'est elle qui s'en occupe. Et ce terrain D donne entière satisfaction. Mais les employés de cette société ne sont effectivement pas des électriciens et ne montent pas les luminaires. Ils ont donc sous-traité cela et cette sous-traitance a été faite avec des personnes qui, semble-t-il, n'étaient pas très compétentes. Il n'a pas toutes les informations par rapport à cela dans la mesure où cela a été fait juste avant qu'il n'arrive à la Municipalité, avec le préavis pour le terrain D. Le fait est que des problèmes post-garantie se sont effectivement posés, lesquels étaient très importants puisque maintenant, régulièrement, des ampoules explosent, ce qui fait que non seulement on ne voit plus rien sur le terrain, mais en plus il y a du verre provenant des ampoules explosées partout sur la pelouse synthétique. Il y a donc de gros problèmes et effectivement, malheureusement, on est hors garantie. Ce qui n'empêche que dans les discussions, s'il s'avère que dans le cadre du marché public à venir c'est la société Realsport SA qui devait réaliser l'ensemble ou une grande partie en tout cas des installations en question, et bien il pense que, contractuellement parlant, un petit geste pourrait peut-être être fait, sachant les problèmes rencontrés sur ce terrain. Bien que l'on soit hors garantie, un geste commercial pourrait certainement être fait au vu des problèmes actuels. Et il est vrai que la société Realsport SA est assez consciente du fait que le sous-traitant n'était peut-être pas approprié.
- Mme Sabine Million-Courvoisier : voulait juste relayer son opinion par rapport au questionnaire du passage sous-voie mentionné à la page n° 6 du rapport. Elle entend bien qu'il n'y a pas toujours 10'000 possibilités et que parfois on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a, avec les possibilités disponibles en termes de parcelles et d'accès possibles. Maintenant, elle souhaite juste rendre l'Assemblée attentive au fait qu'au mois de décembre 2020, elle a déposé un postulat concernant la promotion de la santé, lequel faisait notamment état d'un certain nombre de conditions qui répondent aux critères Métasanté et du projet Métamorphose à Lausanne. Les passages sous-voie sont notamment considérés comme étant peu à privilégier pour les questions de sécurité. S'il n'y a pas d'autre solution qu'un passage sous-voie par la suite dans le développement du futur projet, il faudra quand-même bien considérer ce point, et s'il n'y a pas d'autre alternative, voir comment ce passage sous-voie pourrait être mis aux normes de sécurité.
- M. Samuel Freuler : a une question complémentaire concernant le rapport de la Commission technique. Sous l'onglet « cyclocross », il est indiqué que « *la piste nécessite un éclairage car la pratique de ce sport se fait principalement en automne/hiver et en soirée. Celui-ci est très moderne puisque son intensité sera réglable par une application gérée par les responsables du centre sportif* ». Il a juste une petite « inquiétude », c'est que si le sport se fait en soirée, les responsables du centre sportif ne seront pas forcément disponibles pour allumer l'éclairage et il ne sait donc pas exactement comment cela sera géré. Mais comme il s'agit d'un problème pratique, il ne doute pas que cela va être réglé.

Il voudrait également connaître la position de la Municipalité quant aux vœux exprimés par les différentes Commissions.

- M. Gilles Davoine : revient tout d'abord sur l'intervention de Mme Sabine Million-Courvoisier. Il a également lu qu'il y avait quasiment un passage sous-voie de prévu, alors que ce n'est pas du tout le cas. C'est juste dans les idées et dans les possibilités à considérer, que l'on soit bien d'accord là-dessus. Mais la Municipalité prendra bien évidemment en compte les remarques émises.

Pour répondre à M. Samuel Freuler s'agissant de l'éclairage, en réalité, de toute façon, il faudra déjà certainement doubler celui-ci d'une minuterie, simplement pour qu'il y ait non seulement la possibilité de l'allumer ou de l'éteindre, mais aussi évidemment qu'il ne reste pas allumé toute la nuit. On est quand-même proche de la forêt et la Municipalité a donc déjà dû négocier avec le Canton la distance du parcours de cyclocross par rapport à la forêt. Et puis évidemment que la Municipalité ne va pas permettre de laisser cela allumé toute la nuit, il y aura donc une minuterie par rapport à une certaine heure. Pour le reste, en tout cas dans un premier temps, l'idée serait plutôt de laisser l'application à la charge des responsables au niveau cyclocross, dont il est espéré qu'un club de cette discipline se fonderait à Gland, comme cela figure dans le préavis. Pour l'instant, c'est le Vélo Club Nyon qui en aura la charge, lequel a une section qui est très intéressée par cela et dont le président est domicilié à Gland, comme beaucoup de ses membres d'ailleurs. L'idée serait plutôt dans ce sens car c'est vraiment un éclairage qui est assez léger, qui vient juste sur la barrière existante du terrain de foot F, et il y aurait donc une application qui permettrait, à des heures déterminées seulement, d'éteindre et d'allumer cet éclairage. Le Municipalité ferait donc confiance, dans un premier temps en tout cas, à quelques responsables du club de cyclocross ou du Vélo Club Nyon. Si jamais cela devait ne pas fonctionner, la Municipalité pourrait aviser et mettre sur minuterie seulement, ou avoir quelqu'un d'autre en responsabilité de cela. Mais effectivement s'agissant des responsables du centre sportif, personnellement il ne sait même pas de qui il s'agit exactement.

S'agissant des vœux émis par la Commission technique, il a déjà été répondu à celui sur la circulation dans le préavis, où il est mentionné ce qui est possible de faire entre la Vy-Creuse et le chemin du Lavasson. La Municipalité a négocié un petit élargissement qui devrait être possible et, pour le reste, un postulat a été déposé.

En ce qui concerne la station de lavage, la Municipalité avait répondu que cela ne posait pas de problème déjà d'avoir un tuyau qui serait là puisqu'on construit la buvette à côté. Alors il prend note que les Conseiller(ère)s ne crieront pas au scandale si effectivement il venait à y avoir quelques centaines de francs en plus dans ce préavis qui sont pris dans les « Divers – Imprévus », vu que cette installation n'était pas prévue d'emblée dans le préavis. Il est vrai que dans un préavis aussi large, aussi important, avec autant d'activités dont lui-même n'en maîtrise pas complètement l'ensemble, il y a parfois des choses qui échappent à la Municipalité, et il trouve que c'est en l'occurrence une excellente idée qui a un peu échappé à la Municipalité et aux responsables du cyclocross et du Vélo Club Nyon avec qui elle a discuté. Donc il pense que c'est une excellente idée et il n'y a donc aucun souci pour exhausser ce vœu.

S'agissant des vœux présentés par la COFIN, notamment celui concernant les luminaires, il a sauf erreur déjà répondu à cela par courriel. Il n'y a que le changement des ampoules qui pourrait être pris dans le fonds d'efficacité énergétique. Tout ce qu'il va falloir changer d'autre, soit toute l'installation des lampadaires en elle-même et les pylônes en tout cas, ne peut pas être pris dans ce fonds parce ce n'est pas directement de l'efficacité énergétique. Ce qui est de l'efficacité énergétique, ce sont les LED que l'on remplace et un montant pourrait être pris dans ce fonds. Des subventions pourraient également être obtenues. Donc la réponse de la Municipalité est oui, elle respectera ce vœu-là et prendra les amortissements, mais cela ne représente pas l'ensemble de l'installation.

S'agissant de la convention avec le TCG, la Municipalité ne va pas faire cela juste en se serrant la main et en disant que tout va bien. Il est effectivement prévu que la Municipalité fasse une convention avec le TCG pour la gestion des terrains. Il rappelle que – et M. Rasul Mawjee l'a corrigé à juste titre – il y a désormais 5 courts intérieurs et le site Internet de la Commune, qui en mentionne 3, sera mis à jour. C'était avant que l'on accepte ici notamment de garantir, de cautionner et de donner un droit de superficie plus important au TCG pour qu'il puisse agrandir sa halle et donc faire ces 2 courts supplémentaires. Sur les 8 courts extérieurs, il y en a sauf erreur 2 qui sont d'ailleurs à la Commune de Gland et qui sont déjà gérés par le TCG, de la même manière que les autres finalement et pour lesquels on ne voit pas de différence. Et l'idée est vraiment de faire pareil avec le padel tennis, qui devrait donc être géré exactement de la même manière. Alors il ne croit pas que la Commune ait une convention

particulière actuellement pour les 2 terrains de tennis qui ont été construits en premier, mais là cela sera de toute façon formalisé par écrit, afin d'être d'accord dès le départ. Donc oui aussi à ce vœu-là.

Et puis, s'agissant du dernier vœu, oui, pourquoi pas. La question qui se pose par rapport à cela, c'est juste de savoir si, au vu des spécificités du centre sportif et des activités qui ne sont quand-même pas celles d'un centre sportif classique que l'on trouve ailleurs, et qui seront pour certaines assez uniques dans la région, est-ce qu'éventuellement la Municipalité arriverait à aller chercher un soutien de la Région de Nyon dans ce cadre-là ou pas, parce que finalement il pourrait être estimé que ces activités sont à disposition de l'ensemble de la région. Ce ne serait pas le cas pour un terrain de foot, où on en trouve un dans chaque village. Mais le padel tennis ou d'autres activités comme le Pump track, il n'y en a pas. Donc du coup la Municipalité pourrait regarder cela. Et dans cette situation-là, au vu du donnant-donnant, il est vrai qu'effectivement à ce moment-là les gens de la région bénéficieraient peut-être aussi des mêmes prix parce qu'il y aurait un soutien de la Région de Nyon. Sinon, comme c'est déjà pratiqué d'ailleurs pour le tennis, et bien il y a des prix différenciés pour les glandois et les non-glandois, et ça c'est quelque chose qui devrait effectivement perdurer sur ces 2 courts de padel tennis, comme c'est le cas sur les courts de tennis.

Donc 3 fois oui pour les vœux présentés par la COFIN.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'955'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'955'000.-.*

## **9. Préavis municipal n° 93 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG)**

- Mme Anna Pallotta Ladisa, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
  - Réaliser un sondage auprès des habitants sur leurs habitudes d'utiliser les transports publics glandois.
  - Que la Municipalité propose, selon l'étude et le sondage participatif, plusieurs alternatives des moyens de transport.
  - Réaliser des tests avec un bus autonome depuis la gare au centre sportif d'En Bord.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission technique ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a juste trouvé un peu dommage, dans le rapport de la Commission technique, que la partie Smart City n'ait pas été plus développée que cela, sachant que la mobilité – et notamment les transports publics – est un sujet important de cette thématique. Dans le préavis, il est indiqué que « *les idées de prestations seront présentées sur le site dédié à Smart City dont le sondage participatif est prévu cette année* ». Elle n'a pas très bien compris et pose la question à Mme la Municipale Jeannette Weber si en fait ce n'est pas l'inverse qu'il aurait fallu faire, c'est-à-dire intégrer les réponses du sondage participatif à l'étude en question.
- Mme Jeannette Weber : répond qu'effectivement ces deux choses pourraient tout simplement être inversées, c'est une bonne idée.

Elle aimerait juste revenir sur les 3 vœux présentés par la Commission technique. Les 2 premiers vœux concernant le sondage sont de toute manière prévus. Quant au 3<sup>ème</sup> vœu, elle pense que cela devrait certainement être réalisable aussi.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a encore une autre question. Dans le préavis, en page n° 7, il est indiqué « *Élaboration du rapport* » et on mentionne un catalogue de 5 solutions. Ces dernières découleront-elles de l'étude ou sont-elles déjà envisagées aujourd'hui ?
- Mme Jeannette Weber : répond que ces 5 solutions ne sont bien sûr pas encore définies aujourd'hui. C'est bien pour cela qu'une étude est faite et c'est bien cette dernière qui démontrera par la suite quelles solutions la Municipalité pourra présenter au Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 93 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG), soit :*

*I. d'accorder un crédit de CHF 70'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire réaliser l'étude.*

## **10. Préavis municipal n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

- M. Éric Dällenbach, rapporteur de la COFIN, lit l'amendement présenté par dite Commission, qui est le suivant :

- Accorder le 13<sup>ème</sup> salaire équivalent au 12<sup>ème</sup> du salaire fixe annuel, au lieu d'un douzième du fixe annuel et des vacances.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que la COFIN recommande aux Conseiller(ère)s d'accepter le préavis, mais qu'un amendement est proposé. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non, puis vote sur ce dernier.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- Mme Véronique Villaine : a reçu aujourd'hui, par la Commission du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), un préavis plus ou moins équivalent sur l'augmentation des vacances du CoDir, lequel est à disposition si nécessaire. Elle n'était pas très au clair, et c'est très bien que Mme la Municipale Christine Girod vienne d'arriver, comme cela elle pourra lui répondre en direct. Les montants touchés par ces Commissions extra-communales ou intra-communales viennent-ils en plus de ce que touchent les Municipaux ou sont-ils considérés dans les vacances que le Municipaux ont aujourd'hui ? Elle n'a pas forcément très bien compris, elle pense donc que M. le Syndic Gérald Cretegnny pourra lui répondre la même chose sur le Conseil intercommunal de la Région de Nyon, pour clarifier ce point à l'Assemblée.
- M. Gérald Cretegnny : répond que c'est une question du Règlement interne de la Municipalité. Toutes les vacances qui peuvent être reçues de l'extérieur restent dans l'escarcelle du Syndic et des Municipaux qui sont concernés. Comme ont pu le voir les Conseiller(ère)s, il y a des communes où les Municipaux ne touchent qu'un fixe et, dans ce cadre-là, en général, le calcul est fait pour trouver un pourcentage de l'occupation qui fasse que le fixe couvre les différents engagements à l'extérieur de la commune. Ce qui fait d'ailleurs l'intérêt du système de vacances tant pour les Municipaux de Gland que pour toute la Commune, c'est le fait que l'on est beaucoup plus juste et beaucoup plus clair sur l'investissement de chacun. Parce qu'il est vrai que les investissements qu'il y a dans les intercommunalités ou d'autres sociétés sont très différents les uns des autres, et c'est là que l'on peut rencontrer des problèmes avec certains engagements. On peut constater que, dans certaines localités qui pratiquent le fixe, la

motivation des municipaux à être présents à chaque fois qu'il le faut est plus compliquée. Pour les glandois ainsi que pour toutes les communes qui pratiquent le système du fixe et des vacances, on est extrêmement près de l'engagement qui est fourni en termes de rémunération.

Il souhaite réagir par rapport à l'amendement présenté par la COFIN. Tout d'abord, il remercie la Commission d'aller dans le sens d'une revalorisation. Il pense que le simple fait de se dire que l'on choisit une rémunération pour 5 ans, qui n'est donc pas une rémunération annuelle, fait que c'est nécessaire de trouver des solutions pour pouvoir valoriser à chaque fois cette rémunération si c'est possible. Il y a juste un point sur lequel il a un peu une incompréhension, qui vient simplement du fait que la moitié – ou dans une proportion proche de la moitié – de cette rémunération est réalisée à travers un fixe, et l'autre moitié à travers des vacances, mais c'est toujours par rapport quand-même à une organisation horaire. Et dans ce cadre-là, on a finalement 2 traitements différents par rapport au 13<sup>ème</sup> salaire, ce que la Municipalité trouve assez particulier. Donc voilà, c'est une remarque qu'il tenait à faire dans le cadre de cet amendement.

- M. Laurent Dorand : relève que lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait posé 4 questions à la COFIN concernant ce préavis. Il a très bien été répondu aux 2 premières dans le rapport, si ce n'est qu'il aurait juste une remarque à faire à ce sujet après. Mais par contre, pour la 3<sup>ème</sup> question où il avait demandé « *que les Conseiller(ère)s puissent avoir une explication sur le fait qu'un salaire annuel n'encourage pas le dynamisme et peut générer un certain absentéisme* », pour laquelle M. le Syndic Gérald Cretegny vient de donner des détails, il y a été répondu en partie, mais ce n'est pas si clair que cela. Et sa 4<sup>ème</sup> question demandait ce qu'il en était des employé(e)s de la commune de Gland – voire de la moitié des employés de Suisse – qui ont tous un salaire annuel par rapport à un fixe et des vacances. Il n'a pas vu de réponse par rapport à cela dans le rapport. Est-il possible d'en avoir une maintenant, en tout cas par rapport aux employé(e)s communaux(ales) ?
- M. Éric Dällenbach : déclare qu'il est clair qu'en ce qui concerne les employé(e)s communaux(ales), les membres de la COFIN en ont fait référence dans leurs considérations. Et concernant la motivation des employé(e)s communaux(ales), s'il a bien compris, il est clair que ces dernier(ère)s sont comme tout employé(e), c'est-à-dire qu'il(elle)s sont au fixe, sauf peut-être quelques gratifications en fin d'année. Il semblerait que les communes figurant dans le tableau présenté, c'est-à-dire Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Payerne – tout le monde descend – Prilly, Pully, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains, n'ont pas ce problème. Cela doit être un problème particulier à Gland, un problème de motivation. Il sait aussi que l'on est dans une période électorale. Il lui semble qu'il y a quand-même aussi assez de monde qui est intéressé par ce job. Il attire l'attention des Conseiller(ère)s aussi sur le fait que les employé(e)s communaux(ales) n'ont pratiquement pas eu d'augmentation de renchérissement pendant ces 10 dernières années, si ce n'est leur augmentation normale dans les classes de traitement. Et là aussi on est dans un contexte qui est complètement différent. Le magistrat est payé tout de suite au maximum de la classe, il n'y a pas de minimum ou de maximum, tandis que pour tou(te)s les employé(e)s, aussi bien de la fonction publique que du privé, il y a une progression salariale.

En outre, il lui semblerait qu'en cette période de Covid-19, il faudrait peut-être lever le pied et ne pas se servir trop tout de suite. La demande était faite sur 8,33 %, la COFIN propose d'accorder 5 à 6 %, ce qui paraît aux membres de cette Commission être dans de bonnes proportions.

La dernière chose qu'il souhaite dire est qu'il trouve quand-même un peu particulier, et c'est un avis purement personnel, que la Municipalité ici ce soir plaide en sa faveur pour un dossier qui la concerne uniquement. On n'est pas dans la politique là, on est dans une revendication salariale, qui est complètement justifiée, ou en grande partie justifiée selon la COFIN. Mais que la Municipalité fasse ses revendications et ensuite que la décision soit prise au niveau du Conseil communal, il pense que quand on a une relation employé-employeur, on n'est non plus pas là pour revendiquer. Et il en veut pour preuve que simplement lorsqu'il a été discuté de la tour de Swissquote, une simple employée s'est retirée modestement parce qu'elle était vaguement concernée.

- M. Gilles Davoine : déclare que, sur la dernière partie, cela a toujours été fait comme cela, c'est-à-dire que c'est un préavis municipal, et heureusement, c'est le but. C'est pour cela que la Municipalité le dépose aujourd'hui, parce qu'il paraît qu'il y a des élections dimanche prochain et si cela se trouve les Municipaux ne seront plus là. Donc ces derniers ne plaident pas directement pour eux, ils ne savent pas encore, sauf Mme la Municipale Isabelle Monney. Il comprend l'intervention mais, malgré tout, un

employé lambda qui demanderait une augmentation de salaire va aussi argumenter, va aussi défendre son augmentation de salaire.

Pour que cela soit clair, il voudrait juste revenir sur l'augmentation de salaire au niveau des employé(e)s communaux(ales). Il est juste que ces dernier(ère)s n'ont pas de vacation. Il(elle)s touchent un 13<sup>ème</sup> salaire sur l'ensemble de leur salaire, et la Municipalité a, elle, effectivement un salaire qui, contrairement à Payerne, Nyon, Lausanne et toutes les villes que M. Éric Dällenbach a citées, est composé d'un fixe et de vacations. Evidemment que si le Conseil communal décidait un jour de n'accorder à la Municipalité qu'un fixe et non plus avec les vacations, eh bien à ce moment-là, logiquement, le fixe augmenterait. Le 13<sup>ème</sup> salaire serait donc bien sur le fixe augmenté pour tenir compte des vacations, on aurait ainsi bien un salaire en fait sur le fixe et les vacations, qui serait devenu un fixe. C'est pour cela en effet que lui, à l'instar de M. le Syndic Gérald Cretegnny, il a de la peine à suivre uniquement sur le fixe, sachant que ce n'est pas un bonus, ce n'est pas une part variable. Ce sont vraiment des heures faites par les Municipaux. Il a été parlé de questions de motivation. Les Municipaux de Gland constatent l'inverse : ce n'est pas qu'ils ne sont pas motivés, mais dans les communes qui ont passé à l'époque de vacations à un fixe, et bien parfois il y a une baisse de motivation, on voit moins les municipaux de leurs communes dans des Conseils intercommunaux, des réunions et autres, où de toute façon ils sont payés, qu'ils y soient ou non. C'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut le voir.

Il précise encore que, s'agissant des intercommunalités, les Municipaux touchent effectivement des vacations pour cela, sauf lorsqu'ils sont payés directement. Par exemple, pour le Conseil intercommunal du SDIS, c'est le SDID qui les paie, ils ne touchent pas cela à double. C'est pareil pour la SEIC. Il est représentant de la Municipalité à la SEIC, et c'est la SEIC qui paie ses heures effectuées. Donc évidemment que dans ce genre de cas les Municipaux n'ont pas de vacation.

Enfin, s'agissant des augmentations au niveau des employé(e)s communaux(ales), on nous dit qu'il(elle)s n'ont eu que 1,81 % d'augmentation. C'est évidemment – et heureusement – totalement faux. Cela représente l'augmentation qui est automatique. Automatiquement, lorsqu'il y a une augmentation du coût de la vie, et il n'y en a pas eu beaucoup ces 10 dernières années, le Règlement du personnel prévoit une augmentation, laquelle est les 1,81 % dont on parle. Mais en moyenne, entre les années 2010 et 2020 pour reprendre la même valeur que pour les 1,81 %, l'entier du personnel a été augmenté de 11,51 %. Cette augmentation n'est donc pas automatique, mais elle se fait en fonction de l'évolution, de l'expérience, du travail fourni, etc. Il y a dès lors évidemment une augmentation assez conséquente à ce niveau-là. Et il signale que la Municipalité est en train de revoir le Règlement du personnel et que, en début de prochaine législature, elle reviendra devant le Conseil avec une refonte du Règlement du personnel, parce qu'elle a constaté que Gland devient de moins en moins attractive pour les postes recherchés au sein de la Commune, et cette attractivité est notamment due à des salaires qui sont plutôt plus bas que l'ensemble des communes environnantes, et même un peu plus large évidemment, pour les gens qui veulent venir travailler à Gland. Donc non seulement il va y avoir ces 11,51 % et ces 1,81 % automatiques, mais en plus la Municipalité va revenir avec une hausse en début de prochaine législature, sachant qu'aujourd'hui, l'augmentation demandée par la Municipalité, soit ces 8,33 %, eh bien c'est pour 5 ans. Pendant 5 ans minimum, cela ne bougera pas. Là il n'y aura rien du tout, il ne se passera rien, et les Municipaux n'auront pas de hausse automatique par rapport au coût de la vie non plus.

Voilà les précisions qu'il tenait à faire pour relativiser un peu ce qui a été dit et ce qui se passe notamment par rapport aux employé(e)s communaux(ales).

- M. Gérald Cretegnny : voudrait juste revenir sur une parole de M. Éric Dällenbach, qui parlait de revendications. Alors il croit que tout à l'heure il a été clair et il a terminé en disant simplement que c'est un constat qu'il faisait sur cette manière de traiter la demande que les Municipaux avaient de pouvoir bénéficier d'un 13<sup>ème</sup> salaire. Maintenant, la Municipalité ne pose pas d'exigence. C'est bien les Conseiller(ère)s qui vont maintenant décider, en toute confiance, de ce qu'il(elle)s vont faire avec cette demande. Et puisque M. le Municipal Gilles Davoine a parlé de la question du Règlement du personnel, il précise juste que tout ne va pas tourner autour de la revalorisation des salaires. Il y a d'autres valorisations que la Municipalité souhaite pouvoir faire, parce qu'un règlement vieillit, comme les Conseiller(ère)s le savent bien, et il est nécessaire de pouvoir le remettre à l'ordre du jour quand c'est nécessaire.

- M. Martin Ahlström : pense que le problème vient surtout du fait que l'on parle d'un 13<sup>ème</sup> salaire. C'est à partir du moment où l'on cite un 13<sup>ème</sup> que l'on mélange les membres de la Municipalité avec les employé(e)s, alors qu'ils sont des Municipaux. Il sait qu'il y a un problème technique derrière tout cela. Au lieu de parler d'un 13<sup>ème</sup> salaire, il aurait mieux fallu faire tout simplement une augmentation du traitement de base, une augmentation des vacances.
- M. Samuel Freuler : déclare qu'effectivement, pour la COFIN, la réflexion va dans le même sens de ce qu'a dit M. Martin Ahlström. Comme la Municipalité est venue avec cette notion de 13<sup>ème</sup> salaire et que les membres de la COFIN estimaient que la demande de 8,33 % globalement était trop élevée, ils ont décidé de rester dans cette notion de 13<sup>ème</sup> salaire et de ne l'accorder que sur la partie fixe, laquelle représente, selon les informations qui leur ont été transmises – et il s'inscrit là un peu en faux avec ce qu'a dit M. le Syndic Gérald Cretegny – environ 60 %, même un peu plus, les vacances représentant quant à elles à peu près un tiers, soit 37 %. La COFIN est donc entrée en matière pour une augmentation sur la partie la plus importante de la rémunération des Municipaux. Ce qui est important pour la COFIN, ce n'est pas d'accorder un 13<sup>ème</sup> salaire ou non, parce que de toute façon on parle d'une rémunération globale. Après comment cela est payé dans les faits, avec un 13<sup>ème</sup> ou pas, c'est une question technique. Les membres de la COFIN se sont plutôt basés sur quelles valorisations ils voulaient faire et ont arrêté ce chiffre à peu près entre 5 et 6 %. Cela correspond à 1 % par année sur les 5 prochaines années, ce qui est quand-même largement supérieur au coût de la vie constaté jusqu'ici, tout en sachant que, lors de la dernière législature, il y avait eu des augmentations de l'ordre de 20 % sur le fixe et d'un peu plus de 10 % sur les vacances.
- M. Laurent Dorand : déclare que s'agissant du préavis – il ne parle pas là de l'amendement mais bien du préavis – il a effectivement pu constater, sur le tableau présenté dans le rapport de la COFIN qui est bien fait, que même si tout n'est pas clair là-dedans, les salaires des Municipaux et du Syndic sont relativement corrects par rapport aux autres communes, tout en sachant qu'ils peuvent encore garder les jetons qui leur sont versés en plus de leur salaire ici indiqué. Ils touchent des frais de représentation que les autres n'ont pas. En plus, la Commune paie 19 % de 2<sup>ème</sup> pilier, donc c'est aussi quelque chose que certaines autres communes n'ont plus parce qu'elles ont fait le travail de passer en primauté de cotisations, ce dont Gland n'a pas voulu dans un préavis traité l'année dernière. Il pense donc que les salaires sont loin d'être ridicules, et c'est pour cela qu'il propose de refuser ce préavis, notamment par rapport aux augmentations déjà accordées il y a 5 ans, lesquelles étaient conséquentes. Il prie donc les Conseiller(ère)s de refuser ce préavis dans sa totalité.
- M. Jérôme Frachebourg : voudrait juste faire une remarque. S'il y a peut-être des problèmes d'attractivité pour le personnel communal, il lui semble que ce n'est pas le cas au niveau de la Municipalité, à voir le nombre de candidats à la Municipalité.
- M. Éric Dällenbach : voudrait juste préciser que la partie variable est comprise entre 27 et 40 %, c'est donc pour cela que cela ne correspond pas à la moitié, mais à beaucoup moins. Et selon les Municipaux, cela peut être très différent. Il ajoute encore une autre chose en s'adressant à M. le Syndic Gérald Cretegny : c'est uniquement de la dialectique, la Municipalité fait une revendication salariale. Quand on demande une augmentation de salaire, on peut l'appeler n'importe comment, c'est une revendication salariale. Chers vaudois, n'ayons pas peur des mots.
- Le président relève que c'est une revendication qui est faite tous les 5 ans. Ce n'est donc pas une surprise spécifique à cette législature.
- Mme Véronique Villaine : aimerait juste répondre à M. Jérôme Frachebourg. Personnellement, si elle s'engage pour la municipalité, ce n'est pas pour une question financière. Elle gagne très bien sa vie par ailleurs, cela va plus lui compliquer la vie qu'autre chose, entre guillemets, au niveau professionnel de venir en tant que municipale. Elle aimerait donc juste qu'il soit considéré que si l'on s'engage, ce n'est pas pour l'argent, en tout cas pas pour sa part. Elle ne peut bien évidemment pas parler pour les 9 autres candidats, mais elle confirme que pour sa part ce n'est pas un problème financier, bien au contraire.

- M. Rasul Mawjee : aimerait juste ramener le débat au milieu. Ce sont les processus, les statuts et la façon de faire du Conseil qui veut qu'à la fin de chaque législature une tarification est fixée pour les municipaux. Ce n'est ni une grève, ni une manifestation, ni un préavis exceptionnel. Donc il demande qu'effectivement que les Conseiller(ère)s restent calmes, qu'il(elle)s discutent exactement de ce qui est à donner ici et ne pas faire une vindicte.
- M. Gilles Davoine : déclare que, pour revenir à ce qui a été dit, il est juste qu'il y a de grandes différences entre les vacances, et c'est pour aussi que c'est aussi bien d'en avoir, notamment parce que ce ne sont pas toujours les mêmes Municipaux, c'est en fonction du travail à effectuer, des préavis qui viennent ou de la situation. En ce qui le concerne, pour parler uniquement en son nom et non pas en celui de ses collègues, pour l'année 2020, ses vacances étaient plus grandes parce que, avec la promotion économique, les bons et les fonds de soutien notamment, il a eu plus de travail que les autres Municipaux. Cela ne veut pas dire que cela sera le cas pour 2021, en tout cas pour les 6 premiers mois. On voit donc qu'il y a des différenciations. Alors il est vrai que l'adage dit « *tout travail mérite salaire* » et non pas « *tout travail mérite 13<sup>ème</sup> salaire* ». Mais ce qui est aussi bizarre avec la solution proposée, même s'il a bien compris l'idée de la COFIN de dire que finalement c'est une augmentation, qui est une augmentation présentée en 13<sup>ème</sup> salaire pour simplifier. Comme l'a compris M. Martin Ahlström, comme tout le monde à l'Administration est payé avec un 13<sup>ème</sup> salaire sauf les Municipaux, ces derniers ont proposé un 13<sup>ème</sup> salaire, qui serait payé comme tel comme pour l'Administration. En Suisse, 9 personnes sur 10 touchent un 13<sup>ème</sup> salaire et on sait à quel point il est agréable d'avoir ce bonus à un moment intéressant de l'année. Toujours est-il qu'effectivement, sur des vacances différentes, si le 13<sup>ème</sup> salaire est calculé uniquement sur le fixe, et bien finalement que vous travailliez plus ou que vous travailliez moins, vous aurez une gratification qui est toujours la même, et il n'est pas sûr que cela ce soit très juste. En tout cas de son point de vue cela ne l'est pas tellement, et c'est pour cela qu'il trouve plutôt que le 13<sup>ème</sup> salaire devrait être basé sur l'ensemble pour que, lorsque les Municipaux travaillent plus et ont des vacances, le 13<sup>ème</sup> salaire corresponde aussi à tout ce qu'ils ont travaillé. Mais ce sera de toute façon sa dernière intervention. Très honnêtement, le but n'était pas de se battre là-dessus, c'est effectivement le Conseil communal qui décide et puis les Municipaux seront très contents quoi qu'ils aient.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFIN, soit d'accorder le 13<sup>ème</sup> salaire équivalent au 12<sup>ème</sup> du salaire fixe annuel, au lieu du 12<sup>ème</sup> du fixe annuel et des vacances.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement présenté par la COFIN. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

#### **Décision**

*Par 36 oui, 6 avis contraires, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement proposé par la COFIN.*

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

#### **Décision**

*Par 45 oui, 5 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 amendé soit :*

- de fixer les indemnités annuelle des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 comme suit :*

<b>Fixe annuel</b>	Syndic : Municipaux :	CHF 70'000.- CHF 48'000.-
<b>Vacations</b>	Tarif horaire :	CHF 50.-

<b>13<sup>ème</sup> salaire</b>	Syndic et Municipaux :	Un douzième du fixe annuel <del>et des vacances</del>
<b>Débours</b>	Syndic : Municipaux :	CHF 5'000.- CHF 4'200.-

II. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~29'650.-~~ 19'022.-;

III. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2021	CHF 3'144'490.-
Charges supplémentaires selon préavis municipal n° 94	CHF <del>29'650.-</del> 19'022.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF <del>3'174'140.-</del> 3'163'512.-

Avec le départ de M. Daniel Calabrese pour des raisons personnelles, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 58.

## PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

### 11. Préavis municipal n° 89 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale

- La séance est fixée au mardi 30 mars 2021 à 19h00, à la Salle de l'Horloge du Bâtiment administratif, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP

*Membres* : M. Jean-Philippe Genoud, GdG – M. Pierre Joye, GdG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : se demande, en sachant que la rénovation des bâtiments est une priorité pour le Canton, si des subventions étaient possibles pour les bâtiments communaux de la part de la Confédération et du Canton.
- M. Olivier Moulin : pense que, de mémoire, le Conseil communal a déjà traité le sujet du remplacement du piano de la cuisine et de la réfection un peu générale de la cuisine. Est-ce une deuxième réfection ou la première n'a-t-elle pas eu lieu ? Voilà la question qu'il pose à la Commission.
- M. Georges Grandjean : relève qu'au sommet de la page n° 2, au 2<sup>ème</sup> alinéa, il y a une phrase qu'il est surpris de trouver dans ce préavis, soit « *par ailleurs et en parallèle, une réflexion globale est en cours au niveau de la Municipalité pour la réalisation d'un nouveau bâtiment administratif qui abriterait l'ensemble des services communaux* ». Il croit aussi qu'à un autre endroit on parle d'une deuxième étape et il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

- Mme Véronique Villaine : demande juste aux Conseiller(ère)s de lui envoyer leurs questions par mail. Et elle s'adresse à M. le Municipal en charge du préavis et a vu que la Commission avait rendez-vous à la Salle de l'Horloge. Sera-t-il possible de faire un tour des locaux avant, notamment du sous-sol où elle a lu, avec un grand questionnement, qu'il y avait une ancienne prison. Elle est donc assez perplexe d'aller voir cela en-dessous. Voilà, elle pense qu'il serait bien que la Commission se retrouve devant le Bâtiment communal et d'aller y faire un tour avant la séance.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland »**

- Le président demande à M. Victor Braune s'il est satisfait de la réponse.
- M. Victor Braune : est tout à fait satisfait de la réponse. Il remercie la Municipalité à la fois pour sa réponse, qu'il trouve très complète en termes de tableaux et d'informations, et pour le souci qu'elle a vis-à-vis des entreprises glandoises. Il a juste une remarque à faire : le sondage qui a été réalisé auprès des plus grands employeurs est à son sens tout à fait pertinent, mais c'est vrai qu'il pense que plusieurs Conseiller(ère)s s'inquiètent peut-être davantage pour les petites entreprises que pour les grandes. Il est notamment cité à plusieurs reprises le plus grand employeur de la Commune qui, bien-sûr, reste un contribuable important mais pour lequel il ne s'inquiète à vrai dire pas beaucoup, au vu de son excellente santé financière. Mais il s'inquiète plus les petits restaurateurs, les petits commerces qui souvent engagent aussi leur fortune personnelle. Il s'agit probablement d'une problématique qui va nous suivre tout au long de la législature. Il pense que la Municipalité en est tout à fait consciente et suivra cela, le cas échéant avec des mesures.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **13. Interpellation de Mme Angelita Galvez, pour la Plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? »**

- Le président passe la parole à Mme Angelita Galvez pour le développement de son interpellation. Cette dernière précise que cette interpellation a déjà été déposée par le Parti socialiste dans d'autres conseils communaux et que nous la reprenons car nous pensons qu'elle correspond aussi aux besoins de notre Commune.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## 14. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole à qui veut bien la prendre, le président revient sur les élections communales 2021.

Les détails de la journée du 7 mars 2021, dont les résultats, figurent parmi les communications écrites du Bureau.

En son nom personnel, le président félicite les Conseiller(ère)s réélu(e)s et a une petite pensée pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas été élu(e)s. Il peut comprendre leur sentiment de déception légitime. Cependant, cela était inévitable au vu du nombre élevé de candidats au Conseil qu'il y avait pour cette élection. Néanmoins, en son nom personnel et au nom du Bureau, le président les remercie du travail fourni lors de cette législature. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux(elles) seront rapidement de retour dans cette Assemblée en tant que « viennent-ensuite ».

Le président félicite et souhaite déjà la bienvenue aux 22 nouveaux(elles) élu(e)s, soit un renouvellement d'environ 30 % de cette Assemblée ! C'est un signe de belle vitalité de la politique locale et il se réjouit de leur arrivée prochaine au Conseil, qui profitera certainement d'un souffle nouveau, ainsi que de découvrir les idées et autres propositions inédites et constructives que ces futur(e)s collègues feront profiter à notre communauté.

S'agissant de la Municipalité, le président félicite Mme la Municipale Isabelle Monney, seule candidate élue au 1<sup>er</sup> tour. Il souhaite bonne chance de succès aux 10 candidat(e)s restant(e)s.

14 scrutateur(trice)s procéderont au dépouillement du 2<sup>ème</sup> tour, lequel aura lieu le 28 mars prochain. Le président les remercie d'avance pour leur engagement lors de cette journée d'élections.

A l'heure actuelle, il est difficile d'estimer l'heure exacte à laquelle les résultats pourront être communiqués, celle-ci dépendant de facteurs tels que le taux de participation, le nombre de bulletins modifiés ainsi que le bon déroulement de la saisie informatique dans le logiciel Votelec du Canton. Cependant, il est fort probable que les élu(e)s de Gland puissent être connu(e)s en début d'après-midi. La proclamation des résultats se fera de la même façon qu'au 1<sup>er</sup> tour et dans le respect des mesures de protection Covid alors en vigueur, sachant qu'elles ont été intégralement reconduites pour ce 2<sup>ème</sup> tour.

Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- M. Laurent Dorand : trouve que, s'agissant des résultats des élections et vu que l'on met en place Admin 2.0, il serait quand-même bien que les résultats soient rapidement publiés sur le site Internet de la Commune. Parce que les Conseiller(ère)s les ont eus dimanche, mais bien après, y compris au niveau du Canton. Il y avait les résultats pour la Municipalité, mais pas pour le Conseil communal. Donc il serait bien que les résultats soient publiés sur le site Internet de la Communes dès qu'ils sont connus.
- Le président répond que, sauf erreur, le site Internet de la Commune est mis à jour assez rapidement. Il ne dit pas dans les 30 secondes, mais dans les minutes qui suivent la proclamation des résultats. Et sur le site Internet du Canton, c'est automatique; lorsque les résultats sont validés dans le système Votelec, ils y sont instantanément affichés.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait posé la question à M. le Municipal Michael Rohrer concernant les conteneurs à papier. Il lui a été très justement répondu que c'était obligatoire, mais cela ne semble pas être le cas, en tout cas pas pour les régies. Celles-ci ont reçu un courrier leur disant qu'elles avaient la possibilité d'acquérir des conteneurs et ont bien entendu interprété le mot « possibilité » non pas comme une obligation mais comme une éventualité. Il avait été dit qu'un contrôle serait fait et qu'il serait réclamé que ces conteneurs soient mis en place par les régies, et il compte bien là-dessus. Maintenant, quand il a téléphoné à sa régie, il lui a aussi été répondu que les conteneurs bruns pour le compost ont été enlevés dans certains immeubles

parce que les locataires se plaignaient, et ceux-là sont aussi obligatoires. Alors merci de s'assurer que cela soit le cas.

- M. Michael Rohrer : répond qu'il effectivement obligatoire d'avoir des conteneurs. Maintenant c'est vrai que des contrôles n'ont pas encore été faits auprès des différentes régies ou immeubles. Cela sera fait, mais la Municipalité voulait quand-même laisser un petit délai en début d'année pour que les régies puissent s'équiper. Et il pense qu'il s'agit effectivement d'une mauvaise interprétation des régies, puisque ce qui était proposé par la Municipalité, c'était d'offrir des rabais sur les conteneurs. Maintenant, si une régie veut aller payer plein pot chez un autre prestataire, cela la regarde, mais la Municipalité avait fait ces offres pour obtenir les petits conteneurs de 120 et de 240 litres gratuitement et puis les conteneurs de 770 litres, qui sont plus pour les immeubles, qui sont eux payants. Et il en va effectivement de même pour les déchets méthanisables qui sont ramassés, puisque le Règlement communal sur la gestion des déchets précise que les immeubles doivent s'équiper pour tout ce qui est ramassé en porte-à-porte.
- M. Olivier Moulin : a deux petites questions pour la Municipalité par rapport à l'éclairage à Gland. Il a vu avec un petit pincement au cœur et une larme à l'œil les beaux luminaires un peu orange disparaître, qui étaient là depuis qu'il est à Gland et qui avaient un petit charme un peu rétro. Ce qui l'a consolé, c'est que les nouveaux luminaires lui semblent beaucoup plus justes au niveau de leur éclairage dans le sens où la lumière semble forte mais le ciel semble beaucoup moins perturbé par cette lumière, et il a l'impression qu'il voit mieux le ciel étoilé la nuit. Sa première question est est-ce que c'est seulement une impression subjective ou est-ce que sa vue est en train de changer, ou bien est-ce que c'est vraiment le cas et l'intention voulue derrière cet éclairage ? Et la deuxième question qui découle de cela, c'est que, par contraste, les enseignes lumineuses sont beaucoup plus visibles, et il se demandait s'il y avait moyen de faire quelque chose pour inciter les personnes qui ont ces enseignes lumineuses à peut-être les baisser ou les éteindre pendant la nuit, ou s'il y avait quelque chose que la Commune pouvait faire par rapport à cela.
- M. Michael Rohrer : répond qu'effectivement, pour les nouveaux luminaires, c'est bien voulu que l'éclairage soit beaucoup plus précis au niveau de l'endroit qui est éclairé, et concernant les anciens luminaires orange, l'éclairage était très diffus et amenait aussi de la diffusion vers le haut, ce qui n'est plus le cas avec les LED. L'intensité lumineuse de ces LED, une fois qu'ils auront tous été installés, va aussi pouvoir être baissée pendant la nuit. C'est une volonté d'avoir, entre 23h00 et 05h00, un abaissement de cet éclairage, mais cela ne se mettra en route qu'une fois que tous ces nouveaux luminaires auront été installés. Par contre, il y a quand-même encore des luminaires un peu anciens, mais nettement moins anciens que ceux qui sont changés, qui vont rester. Et là il est très compliqué de les gérer. Les nouveaux luminaires ont un système direct de gestion dessus, lequel permet, à distance, de pouvoir les régler et de voir les problèmes qu'ils pourraient rencontrer par la suite, tandis que pour les anciens luminaires, il faut passer directement par un panneau spécial pour pouvoir les allumer ou les éteindre. Si l'on veut en éteindre 1 sur 2, il faudrait faire cela sur 2 circuits électriques différents alors qu'ils ne sont que sur un seul circuit. Donc pour ces luminaires-là, hélas, il n'y a pas grand-chose à faire pour le moment.
- M. Olivier Moulin : reste un peu sur sa faim concernant sa seconde question posée concernant les enseignes lumineuses. La Municipalité a-t-elle une indication à donner aux Conseiller(ère)s à ce sujet ?
- Mme Jeannette Weber : répond qu'il est vrai que ces enseignes lumineuses sont effectivement une problématique dont la Municipalité est bien consciente. Seulement aujourd'hui, dans le Règlement communal de police, on ne peut rien faire contre cela. Mais la Municipalité est en train de revoir et de refaire ce Règlement de police et un article sera entre autres dédié à cela pour que les commerçants éteignent leurs enseignes pendant la nuit. Il faudrait définir une heure, par exemple que ces enseignes soient éteintes de 23h00 à 06h00 ou 07h00.
- M. Samuel Freuler : voudrait revenir brièvement sur les communications de Mme la Municipale Christine Girod lors de la précédente séance du Conseil communal. Elle informait les Conseiller(ère)s de la pose de 2 Portakabin supplémentaires sur le site de Grand-Champ, en conformité avec le préavis municipal n° 71 et, connaissant la sensibilité de la COFIN, elle l'en avait informé directement. Il n'a pas réussi à préparer tous ses arguments pour le précédent Conseil, c'est pour cela qu'il tient à s'exprimer ce soir.

Pour rappel, la COFIN avait déposé un amendement pour refuser l'option de ces 2 Portakabin supplémentaires. Lors du débat, la Municipalité informait les Conseiller(ère)s qu'elle ne dépenserait pas ce montant supplémentaire si cela n'était pas nécessaire. Il se permet donc les remarques suivantes, de son point de vue extérieur et non-initié. Depuis l'acceptation du préavis municipal n° 71, la Commune a acheté le site du WWF, qui devrait permettre le déménagement de la bibliothèque et libérer au moins 2 salles de classes, selon les informations transmises dans le cadre de l'étude sur le potentiel des bâtiments scolaires actuels. D'après les affirmations des candidats à la future Municipalité, l'aménagement du bâtiment du WWF fait partie des priorités et devrait se faire rapidement. Selon ce qu'il sait, il y a 3 classes ainsi qu'un ou des locaux inoccupés dans le bâtiment de l'Uni'Vert, près de l'école des Perrerets, qui pourraient faire le joint en attendant. Étant hors des bâtiments des Perrerets, cela éviterait un mélange des âges. Il s'interroge donc de savoir si toutes les options ont été discutées avec les écoles avant d'engager des dépenses supplémentaires. Vu de l'extérieur, il lui semble que les écoles demandent et la Commune exécute. L'adage n'est-il pas au contraire « *qui paie commande* » ?

- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler. Elle a bien pensé qu'il avait été très attentif aux communications faites par écrit. Alors effectivement, elle se souvient très bien de cette question, il avait été longuement discuté de cet amendement proposé par la COFIN lors de la séance du Conseil communal qui s'est tenue à Grand-Champ et il est vrai que cela avait fait un gros débat. Elle rappelle juste que l'amendement n'avait finalement pas été retenu et c'est pour cela que, malgré tout, ces Portakabin ont quand-même été acceptés dans leur globalité. L'essai a été fait avec 2 Portakabin, qui ont été posés l'été dernier. Et puis, en début d'année, les comptes ont été refaits et la situation a été revue avec l'établissement secondaire, qui a demandé à la Municipalité de placer ces 2 Portakabin supplémentaires.

La première explication est qu'il y a l'équivalent de 18 ou 19 élèves supplémentaires qui passeront du primaire au secondaire, donc là il faut une classe de plus. Et puis la deuxième classe est en fait prévue pour une classe de dessin, qui avait été transformée dans le bâtiment de Grand-Champ pour gagner de la place. Mais heureusement les enfants ont besoin de cette salle de classe, de cette salle de dessin, il faut donc du coup deux locaux supplémentaires, et c'est ce que la Municipalité a accordé en acceptant de placer 2 Portakabin supplémentaires.

M. Samuel Freuler a raison lorsqu'il dit que, dans le bâtiment de l'Uni'Vert, il y a des classes qui sont vides. Elle rappelle aux Conseiller(ère)s que les Perrerets, puisque c'est de cela dont il est parlé, est en cours de rénovation, qu'une planification a été faite pour rajouter des salles, qu'il y a effectivement des salles vides, mais elle a envie de dire heureusement, parce que la vision pour Perrerets est quand-même à 10 voire 15 ans. Et si déjà aujourd'hui on était au complet, on aurait un peu des difficultés ou des questions à se poser.

La troisième chose à laquelle M. Samuel Freuler fait référence est le mélange des élèves. Alors là on peut avoir plusieurs avis, on peut avoir plusieurs visions, on peut tout imaginer. Quand cela avait été discuté avec les directions scolaires, il y a quand-même de nombreuses difficultés qui se sont posées assez rapidement. Les élèves qui sont au secondaire sont des élèves âgés de 12 ans et plus, ce sont donc des « grands », et aux Perrerets ce sont des « petits » puisque cela s'arrête à la 6<sup>P</sup>. Donc déjà là il y a un mélange potentiel. Cela ne veut pas dire que cela arrive, mais il y a un mélange potentiel entre les âges qui peut poser des questions de sécurité, de différences d'âges et de cohabitation tout simplement, qui ne sont pas souhaitées par les directions et par les doyens. Ensuite il y a aussi toute la question des classes spéciales, parce qu'aux Perrerets ce sont des classes primaires. Il y a certes les activités créatrices textiles (ACT) et les activités créatrices manuelles (ACM), mais il n'y a pas par exemple les sciences, la cuisine, il faudrait retourner aux Tuillières, enfin il y a un certain nombre de salles spéciales qui n'existent pas et de ce fait cela poserait des problèmes supplémentaires de déplacement.

La quatrième chose est que, au secondaire, comme le savent les Conseiller(ère)s, les élèves changent de professeurs pour les branches. Ils ont aussi des options de compétences orientées métiers (OCOM) où ils font de l'enseignement par petits groupes, notamment pour les maths, l'anglais et le français et d'autres choses, donc les élèves ou les professeurs doivent quand-même passablement bouger. Donc là aussi cela pose des problèmes au niveau des horaires puisqu'il faut à chaque fois se déplacer.

Pour toutes ces raisons, après discussions et analyses, les directions ont demandé à la Municipalité de ne pas mélanger les degrés, de ne pas mélanger les établissements. Elle rappelle aussi aux Conseiller(ères) qu'il y a deux établissements à Gland, soit le primaire dirigé par Mme Bettina Thuillard, et le secondaire dirigé par M. Cédric Rossier. C'est donc un peu comme si vous étiez directeur d'une entreprise mais que la moitié de vos employés se trouvent dans un autre bâtiment et doivent s'accorder aux règles de celui-ci, et puis l'autre moitié est chez vous. Voilà, c'est un peu compliqué pour les établissements, notamment pour des questions de sécurité et de cohérence dans l'enseignement, et il est plus facile d'avoir les élèves à proximité dans un site, dans un périmètre qui est contrôlé.

Voilà ce qu'elle peut dire ce soir, elle espère avoir répondu à toutes les questions. Mais elle aimerait quand-même rassurer les Conseiller(ère)s sur un point. M. Samuel Freuler a dit que les écoles dirigeaient et que la Commune payait. Elle croit qu'il faut être très prudent avec cela, parce que s'il est vrai qu'Étatcom impose aux communes de mettre à disposition des locaux, c'est quand-même toujours analysé. Des discussions ont lieu et les décisions ne sont pas prises à la légère. Et les indicateurs nous montrent que, pour ces prochaines années, on va avoir aussi des augmentations d'élèves et de démographie.

Et elle ajoute que, comme M. le Municipal Thierry Genoud en a parlé dans ses communications, la Municipalité va prochainement présenter un préavis pour un crédit d'étude qui parle de l'évolution des bâtiments scolaires à Gland, soit Grand-Champ et Mauverney.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s le 6 mai 2021 à 19h30, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Pierre-Alain Bringolf



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

#### Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du Bureau
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des délégués au Conseil intercommunal de la Région de Nyon
4. Postulat de M. Rasul Mawjee, pour le groupe PLR, intitulé « Mobilité au centre sportif de Gland »
5. Interpellation de Mme Angelita Galvez, au nom de la Plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? »

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland